

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 3 MARS 2021**

**L'an deux mil vingt-et-un, le 3 mars à 18 heures**, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de M. Pascal MODET, Maire.

**Présents** : MM. MODET Pascal, ROUGIER Frédéric, Mmes REVAULT Charlotte, TRÉVAUX Micheline, MM. VIALE Thierry, MURA Bastien, Mmes MALLET Jacqueline, MEURQUIN Fabienne, M. DESCAZEAUX Bruno, Mme CHETOUANE Chafika, MM. SERRA Alain, LE PROUX de la RIVIÈRE Patrice, Mme MODET Nathalie.

**Absents excusés** : Mme BRANDIER Stella (pouvoir à Mme REVAULT Charlotte), M. ROGLIARDO Sébastien

**Secrétaire de séance** : M. VIALE Thierry

Lecture est faite du précédent compte rendu du Conseil Municipal en date du 3 février 2021.

**DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER**

Maître Nicolas YAIGRE, notaire à BORDEAUX, présente une Déclaration d'Intention d'Aliéner les parcelles C 847 et C 855, d'une superficie totale de 79 m<sup>2</sup>, sises *Le Bourg* à BAURECH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles susdites.

**DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER**

Maître Hugo SOUBIE-NINET, notaire à BORDEAUX, présente une Déclaration d'Intention d'Aliéner les parcelles C 80p, C 82p et C 776p, d'une superficie totale de 4 860 m<sup>2</sup>, sises *Le Bourg* à BAURECH. Ces parcelles seront divisées, desquelles sera distraite la contenance vendue soit 2 935 m<sup>2</sup> (lot Ca du plan de division

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles susdites.

**DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER**

Maître Jacques BILLOCHON, notaire à CRÉON, présente une Déclaration d'Intention d'Aliéner la parcelle A 1043, d'une superficie totale de 2 683 m<sup>2</sup>, sise *Aux Augustins* à BAURECH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles susdites.

## **DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER**

Maître Sandrine PAGÈS, notaire à BORDEAUX, présente une Déclaration d'Intention d'Aliéner la parcelle C 63, d'une superficie totale de 293 m<sup>2</sup>, sise *Le Bourg* à BAURECH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles susdites.

## **ÉGLISE SAINT SATURNIN**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux déjà réalisés sur l'église St Saturnin et qui constituaient une première tranche de travaux.

Une deuxième tranche de travaux avait été étudiée et proposée par le cabinet d'architecture PHIQUEPAL d'ARUSMONT, déjà en charge des travaux de la première tranche. Cette deuxième tranche concernerait la rénovation des charpentes, couvertures et réseaux d'eaux pluviales de la nef et du collatéral Sud, et la restauration des façades du collatéral sud et de la sacristie.

Le Conseil Municipal s'est prononcé le 21 octobre 2020 sur un plan de financement concernant cette 2<sup>ème</sup> tranche de travaux de l'église pour un montant total estimé de 177 289.76 € HT.

MM VIALE et LE PROUX de la RIVIÈRE précisent qu'il a été demandé à l'architecte si des travaux pouvaient être rajoutés à cette 2<sup>ème</sup> tranche, à savoir des grillages anti volatiles, les marches d'accès à la tribune et quelques carreaux de Gironde. Ces travaux ne pourront pas être intégrés et devront faire l'objet d'un prochain programme.

## **COUVERTURE ÉGLISE SAINT SATURNIN**

M. VIALE présente la proposition de renouvellement du contrat d'entretien de la couverture de l'église par l'entreprise TMH. La fréquence des interventions a changé et les tarifs ont considérablement augmenté. En effet, depuis 2010 les tarifs étaient de 2 500 € HT pour 24 mois (2 interventions). Ils passent aujourd'hui à 4 500 € HT par an (1 intervention).

Le contrat d'entretien initial comprenait :

- le traitement des couvertures (passage d'un traitement anticryptogamique contre les mousses et lichens),
- le désengorgement des réseaux avec le débouchement des gouttières et des regards EP.

Le nouveau contrat propose en plus les prestations suivantes :

- le traitement de la main courante de la balustrade de la sacristie,
- le traitement des bandeaux, des soubassements, et des têtes de contreforts,
- la vérification des ouvrages scellés en couvertures,
- la vérification des tuyaux des descentes d'eaux pluviales,
- les inspections visuelles des maçonneries, charpentes et couvertures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DEMANDE la résiliation du contrat d'entretien actuel liant la commune à la société TMH

DEMANDE à la commission travaux de contacter d'autres entreprises afin d'établir de nouveaux devis d'entretien de la couverture de l'église

## **VOIRIE**

M. Frédéric ROUGIER rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du 6 janvier 2021, il a été convenu de demander l'actualisation des devis de l'entreprise CHATAIGNÉ concernant les :

- route des Vignes
- route de Mougnon à Melin
- route de Desbarrats
- route des Augustins (avec reprise de la tête de pont)
- chemin de Passaduc (reprise du busage des eaux pluviales)

De nouveaux devis étaient attendus pour le chemin de Bazanac et l'intersection des routes de Camet et Barbarin.

Au vu de l'état du chemin de Bazanac, M. ROUGIER propose de prioriser ces travaux et de repousser ceux du chemin des Vignes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE les devis de la SARL CHATAIGNÉ d'un montant total de 2 800 € HT (chemin de Passaduc), 22 866.50 € HT (Chemin de Bazanac, route de Mougnon à Melin, route de Desbarrats, route des Augustins), et 1 328 € HT (route de Camet)

S'ENGAGE à prévoir les crédits suffisants au budget

CHARGE le Maire de passer commande

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **ENTRETIEN CIMETIÈRE SENTOUT**

M. le Maire présente le devis de Maxime METAIS concernant l'entretien annuel du cimetière Sentout, comprenant 10 tontes, entretien des bordures et des allées, et 2 tailles des arbustes et haies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE le devis de Maxime METAIS, d'un montant total de 2 300 € HT

CHARGE le Maire de passer commande

## **EXPLOITATION DE PARCELLES DE PEUPLIERS À PORT LEYRON**

Le Maire rend compte au Conseil Municipal de sa rencontre avec les responsables de la société ALLIANCE FORETS BOIS dans le cadre de l'exploitation des parcelles de peupliers à Port Leyron, et notamment les problèmes de voirie engendrés. Il rappelle qu'une requête a été déposée par cette société auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux suite à la facturation par la commune des travaux de voirie.

ALLIANCE FORETS BOIS a été informée qu'une limitation d'accès aux parcelles serait désormais demandée par la commune, ainsi que la création d'une plateforme de chargement près de l'actuel forage.

## **ORGANISATION D'UNE FÊTE POUR LE 13 JUILLET**

Mme Nathalie MODET informe le Conseil Municipal que l'organisation de festivités pour le 13 juillet est en discussion, avec notamment la réservation d'un groupe musical et d'un feu d'artifice. La municipalité mettra tout en œuvre pour que cette manifestation puisse avoir lieu dans les meilleures conditions, si la situation sanitaire le permet.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19h40.